

## Integration du systeme de rails AluTrax d'ABS Safety GmbH dans le systeme Schweizer MSP pour toit plat

### Base & conditions

- Testé selon la norme DIN EN 795:2012 Type D et E
- Utilisable dans les systemes EW / S / toitures vertes
- **Bloc de modules avec au moins 8 modules**
- **Bloc de modules Poids total min. 812 Kg**
  - **Profilé de base Largeur minimale de 300mm** sur le rail  
*(Ne pas utiliser le profilé de base MSP-FR-EW-BP 150 !)*
- Systeme de rails AluTrax d'ABS Safety GmbH
- Pas de pieces supplémentaires de Schweizer, tous les composants du dispositif d'ancrage sont fournis par ABS



### Définition de la protection contre les chutes

On distingue 3 types de dispositifs antichute :

- protection collective (par exemple un garde-corps ou autre)
- Systemes de retenue (systemes de cordes ou de rails) une chute est exclue si l'utilisation est correcte
- protection antichute par un dispositif d'ancrage (une chute est possible)

Pour les installations solaires, seule la **protection collective** ou le **systeme de retenue** peuvent être utilisés. Les dispositifs de sécurité antichute ne sont autorisés que dans des cas spéciaux.

### Planification

En principe, la planification d'une protection antichute est effectuée par le responsable de la mise en circulation. Dans le cas du systeme MSP-FR d'Ernst Schweizer AG, le responsable de la mise en circulation est généralement ABS Safety GmbH en Allemagne ou ses représentants dans les différents pays, comme indiqué sur le site Internet d'ABS :

[Distributeurs nationaux | ABS Safety](https://www.absturzschutz.de/fr/distributeurs-nationaux.html) (<https://www.absturzschutz.de/fr/distributeurs-nationaux.html>)

Le positionnement du systeme de rails est imposé par ABS et la conception de l'installation PV est adaptée en conséquence. Afin d'éviter plusieurs cycles de correction de la planification, les principes de positionnement des systemes de sécurité doivent être pris en compte dès la planification de l'installation PV. Il faut tenir compte des directives des pays concernés et d'autres dispositions telles que les assureurs accidents, les lois, les normes et les directives.

### Informations supplémentaires sur la dilatation

La taille maximale des blocs du systeme de toit plat MSP est d'environ 14x14m et est donc nettement plus limitée que le systeme de rails AluTrax, qui peut également être construit d'un seul tenant sur des distances de 50m.

Grâce au guidage coulissant du rail dans les supports de rail, l'installation PV peut se dilater indépendamment du systeme de rail.

Il est recommandé de réaliser le systeme de rails dans une disposition en L avec une seule pièce d'angle.

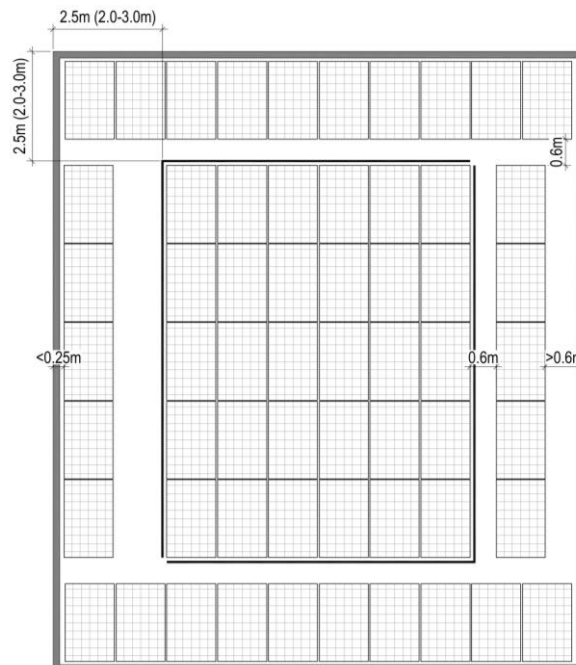
Exemple : Suisse, Allemagne, Autriche

Dans ce cas, les directives des assurances accidents SUVA, DGUV, AUVA, sont les suivantes :  
(sous reserve de modifications)

- La distance optimale entre le dispositif d'ancrage et le bord de la chute est de 2,5 m. (des distances plus petites et plus grandes de 2.0m à 3.0m sont possibles avec des EPI réglés en conséquence, à clarifier avec des spécialistes)
- des trottoirs de 0,6 m au minimum
- Les coupoles ou les lucarnes doivent être considérées comme des arêtes de chute, sauf si elles sont résistantes à la rupture (protection collective existante).

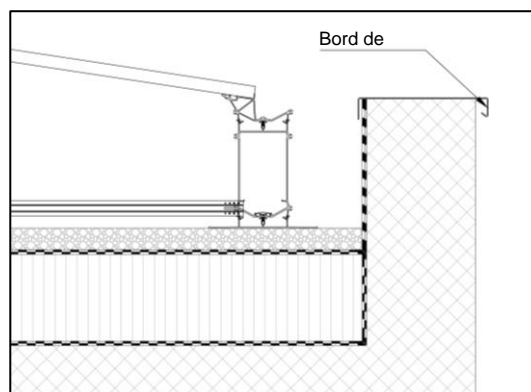
Attention, valable uniquement en Suisse !

- des trottoirs de 0,6 m au minimum
- Les espaces entre l'installation PV et le bord du toit ne doivent pas être compris entre 0,25 m et 0,6 m

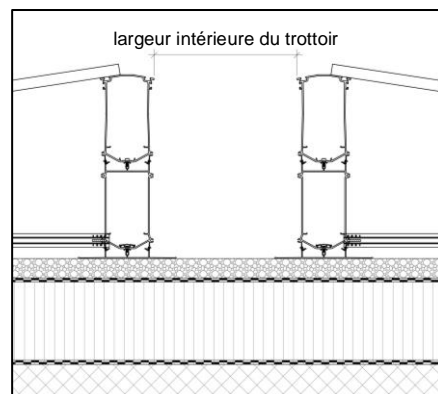


Exemple de toit - plan

- Point de référence sur le bord de chute (bord le plus extérieur du toit)

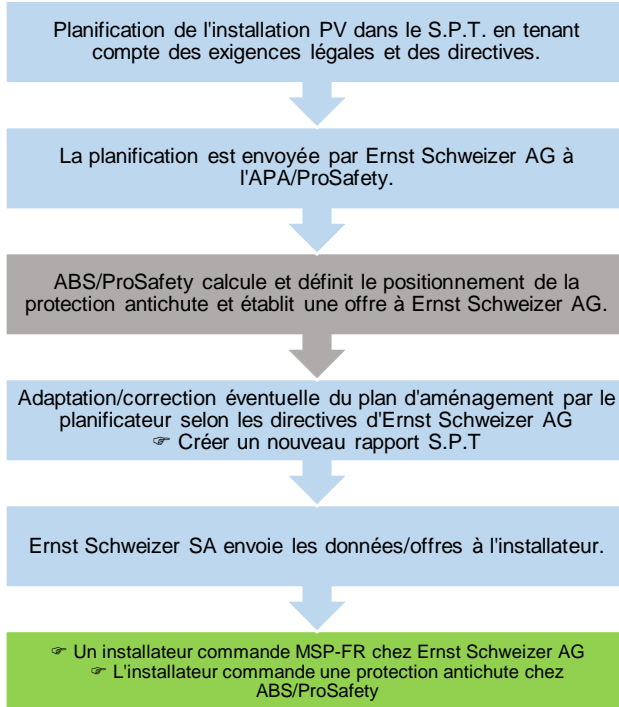


- Largeur libre définie pour le trottoir

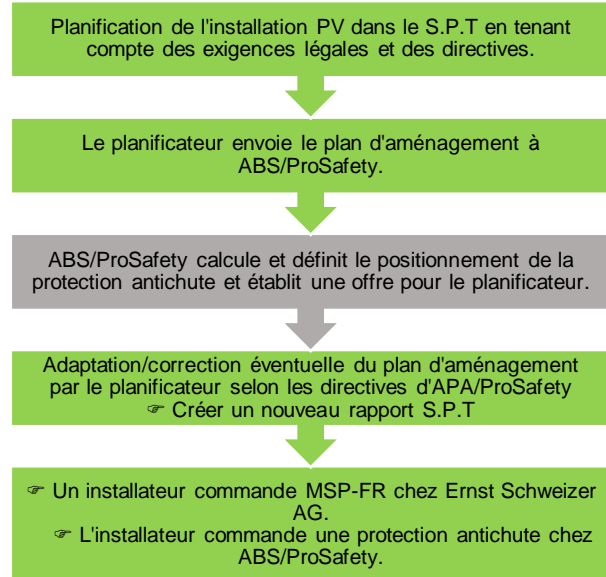


#### Deroulement du projet avec protection antichute integree

##### Ernst Schweizer AG



##### Planificateur / Installateur



#### Experts & personnes de contact

##### Ernst Schweizer AG

Stefan Mewes  
+49 171 38 38 453  
[stefan.mewes@ernstschweizer.com](mailto:stefan.mewes@ernstschweizer.com)

##### Allemagne / Autriche

##### ABS Safety GmbH

Malte Iland  
+49 2832 97281-262  
[m.iland@absturzschutz.de](mailto:m.iland@absturzschutz.de)

Jonas Paessens  
+49 2832 97281-168  
[j.paessens@absturzschutz.de](mailto:j.paessens@absturzschutz.de)

##### Suisse

##### ProSafety

Sebastian Klenke  
+41 41 534 54 56  
[sebastian.klenke@sturzsicherungen.ch](mailto:sebastian.klenke@sturzsicherungen.ch)

##### ABS Absturzschutzungen AG (securite antichute)

Diego Karl  
+41 56 483 35 49  
[d.karl@abs-absturzschutzungen.ch](mailto:d.karl@abs-absturzschutzungen.ch)

##### Reste de l'Europe

Pour les personnes de contact d'autres pays, veuillez consulter le lien suivant :

[Distributeurs nationaux | ABS Safety](https://www.absturzschutzungen.de/fr/distributeurs-nationaux.html) (https://www.absturzschutzungen.de/fr/distributeurs-nationaux.html)